



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



Les zones humides en Haute-Loire

Connaître, préserver, concerter





SOMMAIRE

p 4 Pourquoi protéger les zones humides ?

p 4 Une diversité de milieux mais une seule définition

p 4 Des milieux en forte régression à l'échelle nationale et locale

p 6 Les services rendus par les zones humides

p 6 Une eau de qualité et en quantité suffisante

p 6 Un support de biodiversité

p 7 Une protection contre certains risques

p 7 Un facteur de bien-être

p 7 Une production de matières premières

p 8 Quelle méthode pour localiser les zones humides en Haute-Loire ?

p 8 Les points communs entre les inventaires

p 8 Les différences entre les inventaires

p10 La carte de localisation des données zones humides connues au 1er janvier 2024

p 14 Le rôle du CEN Auvergne dans la diffusion des données

p 14 La cellule d'assistance technique



INTRODUCTION

Toutes les zones humides, de la plus ordinaire à la plus remarquable, jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, quels que soient leur type ou leur localisation. Dans un contexte de changement climatique actuel, l'importance de leur préservation constitue un enjeu du quotidien. Et pour prendre en compte ces milieux précieux dans les projets d'aménagement, les préserver voire les restaurer, la première étape indispensable consiste à connaître leur localisation.

En Haute-Loire, depuis 2006, de nombreuses campagnes d'inventaires ont été menées afin d'améliorer la connaissance sur les zones humides. Mais l'hétérogénéité des périmètres d'inventaires, leur nombre et leur espacement dans le temps ont rendu leur appropriation par les acteurs locaux difficile.

Pour pallier cette complexité, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, avec notamment le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, vous présente cet état des lieux des données zones humides disponibles sur notre territoire au 1er janvier 2024.

Ce document, rédigé en concertation avec la Direction Départemental des Territoires de Haute-Loire, a pour objectif de rappeler le rôle et l'intérêt de préserver les zones humides et de rendre plus explicite les données disponibles sur notre territoire afin que chacun puisse être acteur de leur préservation.

Pourquoi protéger les zones humides ?

Les zones humides sont des écosystèmes situés à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques et caractérisés par la présence d'eau plus ou moins continue, en surface ou à très faible profondeur dans le sol.

Une diversité de milieux...

Une zone humide est **un espace terrestre qui dispose d'une capacité de rétention d'eau permanente ou temporaire**. Cette particularité physique la différencie des zones terrestres « sèches » et permet le développement d'une diversité de milieux qu'ils soient naturels ou non : forêt alluviales de bord de cours d'eau, prairie humide de fauche, tourbière, marais, forêt d'épicéa, etc.

Idée reçue

Il n'y a pas de « vraies » ou de « fausses » zones humides. Même si elles sont mécanisables, des parcelles peuvent être considérées comme humides si elles répondent à la définition du code de l'environnement.

mais une seule définition

Les zones humides sont définies dans la loi comme :
« des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Source : L211-2 du code de l'environnement



Des milieux en forte régression à l'échelle nationale et locale

Dans le monde, **87 % des zones humides présentes au XVIII^e siècle sont aujourd'hui perdues.**

La part de leur surface **disparaît trois fois plus vite** que celle de la déforestation.

Depuis 1990, la reconnaissance des différents intérêts que peuvent revêtir ces milieux a permis un **ralentissement de cette régression.**

En France, on estime qu'**environ la moitié des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990** (urbanisation, drainage de terres).

Source : Service des données et études statistiques, Bilan environnemental de la France – Édition 2022.

Les principales menaces pour les zones humides

EN HAUTE-LOIRE

• **L'assèchement des zones humides par drainage ou entretien excessif des rases.** Principalement : les prairies de fauche ou pâturées (Devès, Livradois...), les plantations sur ados (Livradois). Les plantations intensives de résineux sur les hauteurs du territoire (tête de bassin versant) conduisent également

à un assèchement et à une acidification des zones humides, modifiant leur fonctionnement.

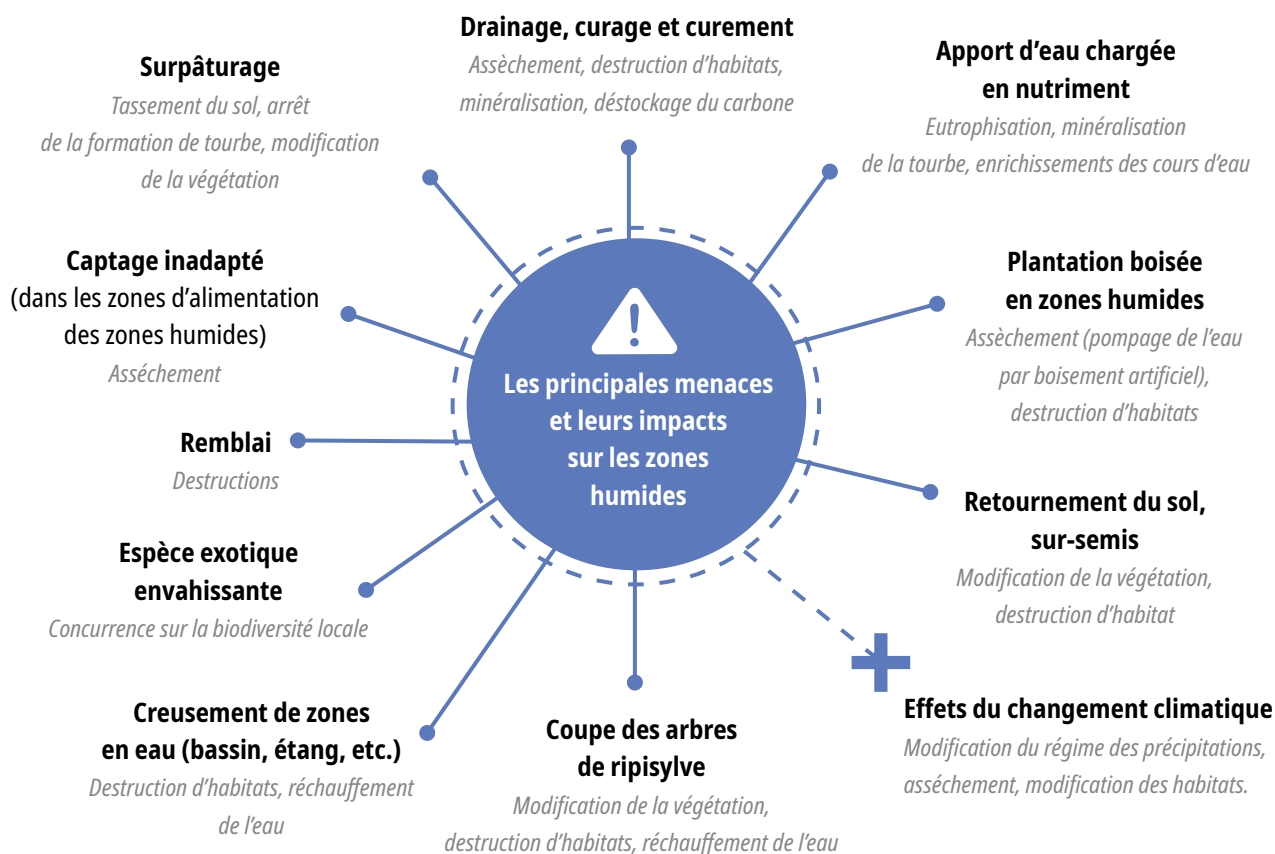
• **La non prise en compte des zones humides lors des projets d'aménagement** (urbanisation) a contribué pour beaucoup à leur régression sur le territoire altiligérien.



Décharge sauvage, ici un remblai



Plantation mono spécifique sur ados



Les services rendus par les zones humides

Il existe une multitude de zones humides ordinaires, souvent de petite taille (moins de 1 hectare). Prises individuellement, elles sont souvent considérées comme ayant peu d'intérêt, pourtant ensemble, elles fournissent de nombreux services à la société.

Une eau de qualité et en quantité suffisante

Les zones humides **agissent comme des éponges** :

- lors d'épisodes pluvieux, **elles ralentissent et stockent les eaux** ;
- lors de sécheresses, elles restituent l'excès d'eau, alimentent les cours d'eau et rechargent les nappes phréatiques.

Ce sont **des « filtres naturels »** qui retiennent les matières en azotée, piègent les pesticides et les métaux lourds.



2 000 € par ha par an *

Économies sur le traitement de l'eau potable grâce aux zones humides

Un support de biodiversité

La grande diversité des zones humides permet le développement de **nombreuses espèces animales et végétales** comme par exemple les libellules ou les amphibiens.

Ce sont **des corridors écologiques**, le long des cours d'eau et entre milieux terrestres et aquatiques.

Elles constituent des sites privilégiés pour la reproduction, les haltes migratoires ou les lieux d'hivernage des oiseaux.



50 % + 30 % * des espèces végétales des oiseaux remarques et menacées

dépendent des zones humides

3,8 Milliards d'€ par an*

Valeur économique des services rendus par les zones humides

** Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques, 2018*

DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

La préservation des zones humides fait partie des solutions fondées sur la nature*. Il s'agit d'**actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis de demain** (changements climatiques, gestion des risques naturels, santé, l'approvisionnement en eau ou encore sécurité alimentaire.).

Ces actions sont **dites positives et sans regrets**, car elles apportent des **avantages combinés**

Une protection de certains risques

Elles **atténuent les pics de crue** lors de fortes pluies, **réduisant les risques d'inondation** pour les populations situées en aval.

Elles **stockent le carbone atmosphérique** et participent aussi à atténuer les effets du changement climatique.



Un facteur de bien-être

Partie intégrante de notre patrimoine paysager et culturel, ce sont **des lieux de détente et de loisirs** (promenade, pêche, chasse, baignade, etc.) qui **génèrent localement des retombées sociales et économiques**.



Une production de matières premières

Elles sont le support de nombreuses productions pour :

- la construction (bois, roseaux...);
- l'artisanat (vannerie, argile...);
- le chauffage (bois de feu);
- l'alimentation issus de l'agriculture (pâturages, céréales, tourbe, etc.).



50 à 66 %*

Des milieux humides français ont un usage agricole

À retenir

Au regard de ces intérêts, protéger les zones humides est indispensable. Cela passe en premier lieu par une meilleure connaissance de leur localisation afin de les prendre en compte dans les projets d'aménagements et dans nos pratiques.

Une conciliation de usages est possible et nécessaire !

sur les plans environnementaux, économiques et sociaux.

Des écosystèmes en bonne santé fournissent de nombreux services écosystémiques pour nos sociétés !

* Définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)



Quelle méthode pour localiser les zones humides en Haute-Loire ?

Les points communs entre les inventaires

A UNE MÉTHODE STANDARDISÉE

1 Prélocalisation

Synthèse des données connues
+ analyse des photos aériennes



Jaune : exemple de prélocalisation.

3 Localisation de la zone humide et description

Définir son état de conservation = diagnostic
qui permettra de définir des actions à proposer
aux gestionnaires et propriétaires.



Jaune : prélocalisation
Bleu : localisation finale

2 Visite de terrain

Visite des secteurs prélocalisés =
attester ou non de la présence d'un milieu humide.

4 Réalisation de la carte finale

Cette localisation ne fait en aucun cas office
de délimitation, au sens réglementaire.

B DES LOCALISATIONS, PAS DE DÉLIMITATION

Les inventaires réalisés sur le territoire de la Haute-Loire n'ont pas fait l'objet d'une délimitation réglementaire comme le définit l'arrêté de 2008 modifié en 2009. Il s'agit de localisation.

Les différences entre les inventaires

A DES SURFACES DE DÉTECTION VARIABLES

Ces surfaces varient selon les souhaits des territoires
et les moyens alloués pour la réalisation des inventaires.
Les inventaires peuvent être menés sans aucun seuil
de détection ou au contraire avec une surface minimale
de 5000m² ou 1 hectare, selon les territoires.

B LES ZONES HUMIDES FORESTIÈRES MOINS BIEN DÉTECTÉES

La recherche de ces zones humides nécessite une étape
de pré-localisation spécifique. La majorité des inventaires
ne l'ayant pas réalisé, il y a **une sous-évaluation
des zones humides forestières** sur le département.



En Haute-Loire, les inventaires zones humides sont portés par une multitude d'acteurs, sur une période s'étalant de 2005 à 2024, sur des territoires variés avec des méthodologies en partie similaire. Il existe également des données produites en dehors des campagnes d'inventaires (cellule d'assistance technique réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN) dans le cadre des contrat territoriaux, PLU, mesures compensatoires, etc.).

C DEUX CRITÈRES POUR LES LOCALISER

L'hydromorphie du sol



Traces couleur rouille : caractéristiques d'un sol gorgé d'eau une partie de l'année.



Couleur bleu-gris : caractéristique de la présence d'eau toute l'année.



Sol tourbeux : composé de matière organique pas ou mal décomposée.



La végétation



Des **espèces spécifiques** ou des communautés d'espèces végétales inféodées aux zones humides.



Le sondage d'une toubière est réalisé à l'aide d'une tarière,

C UNE PLACE VARIABLE POUR LA CONCERTATION

Depuis 2017, à la suite d'un **besoin des acteurs d'être plus impliqués, une méthode de concertation** lors des campagnes d'inventaire a été définie. Ce travail a été réalisé avec la Chambre d'agriculture de Haute-Loire, le CEN Auvergne, l'Épave Loire Lignon (le SCALA), la DDT, l'EPL et le Conseil Départemental. Il prévoit l'**organisation d'ateliers locaux et de temps des démonstrations** des méthodes d'inventaires. Presque toutes les campagnes d'inventaires ont bénéficié d'un temps de concertation.



Concertation sur le terrain

La carte de localisation des données zones humides connues au 1^{er} janvier 2024

Les chiffres clés :

- 17 démarches d'inventaire
- Plus de 12 000 zones humides connues et décrites dont environ 300 forestières
- 6 % du département sans données
- 2 secteurs avec des campagnes d'inventaire à venir (Borne, affluent Brivadois de l'Allier)

Ce qui ressort

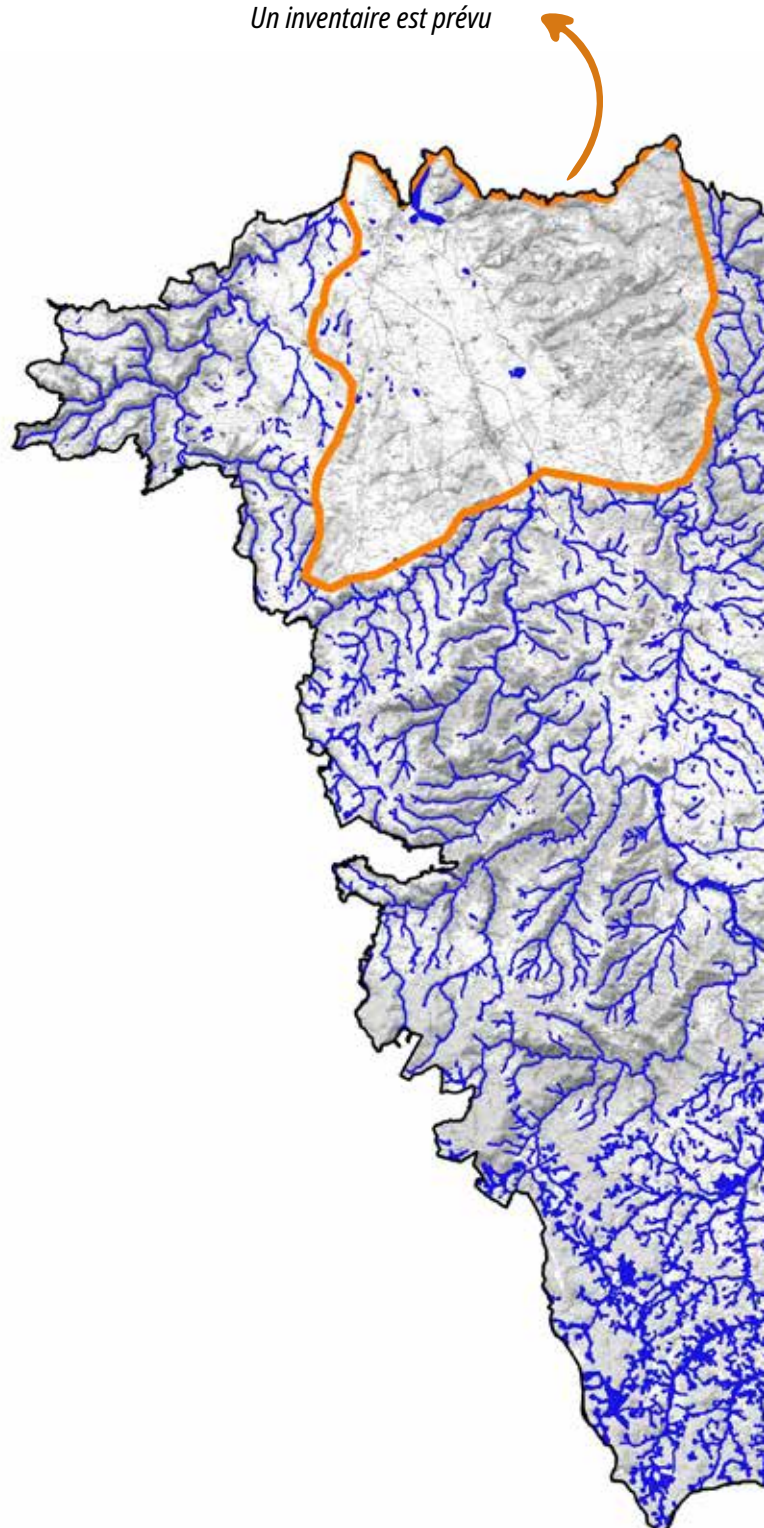
Si les méthodologies peuvent différer entre les inventaires, les données disponibles permettent aujourd'hui de prendre la mesure de **l'importance du territoire de la Haute-Loire dans la préservation des zones humides.**

Département riche de ces milieux, sa **situation en tête de bassin versant** lui confère une grande responsabilité sur ces **enjeux de préservation de la ressource en eau.**

** Territoire situé le plus en amont de la surface d'un bassin versant.
La tête de bassin versant est une zone drainée par les petits cours d'eau proches des sources. (Source OIEau)*

Affluent Brivadois de l'Allier :
aucun inventaire sur le secteur
du Brivadois, à ce jour.

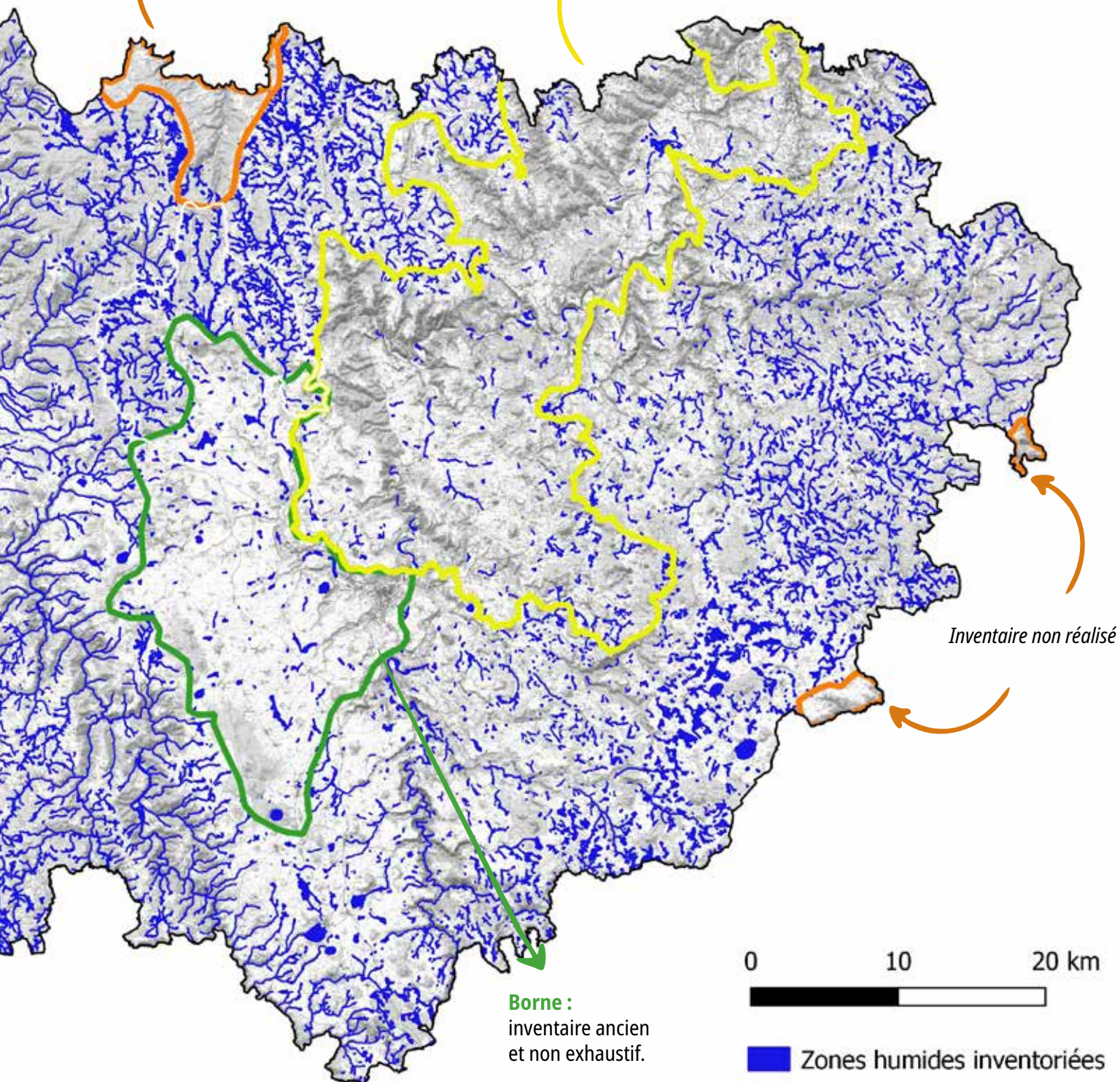
Un inventaire est prévu



Dore :
inventaire non réalisé sur une partie importante du territoire

Les connaissances des zones humides connues sur ce territoire semblent faible.

Un complément sur les zones humides de bords de cours d'eau serait un plus.



Inventaire non réalisé

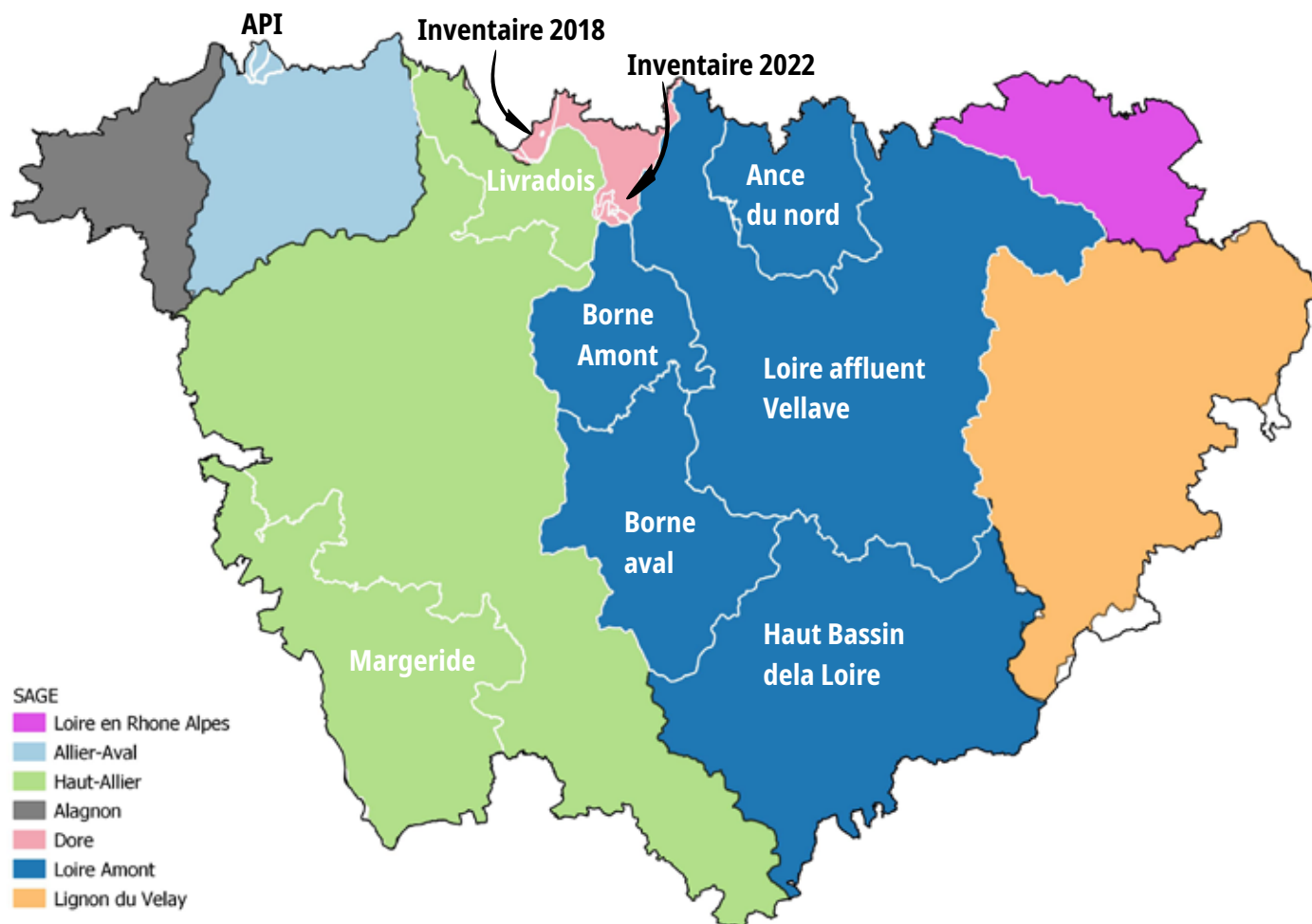
Borne :
inventaire ancien et non exhaustif.

Un inventaire complémentaire est prévu.

0 10 20 km

Zones humides inventoriées

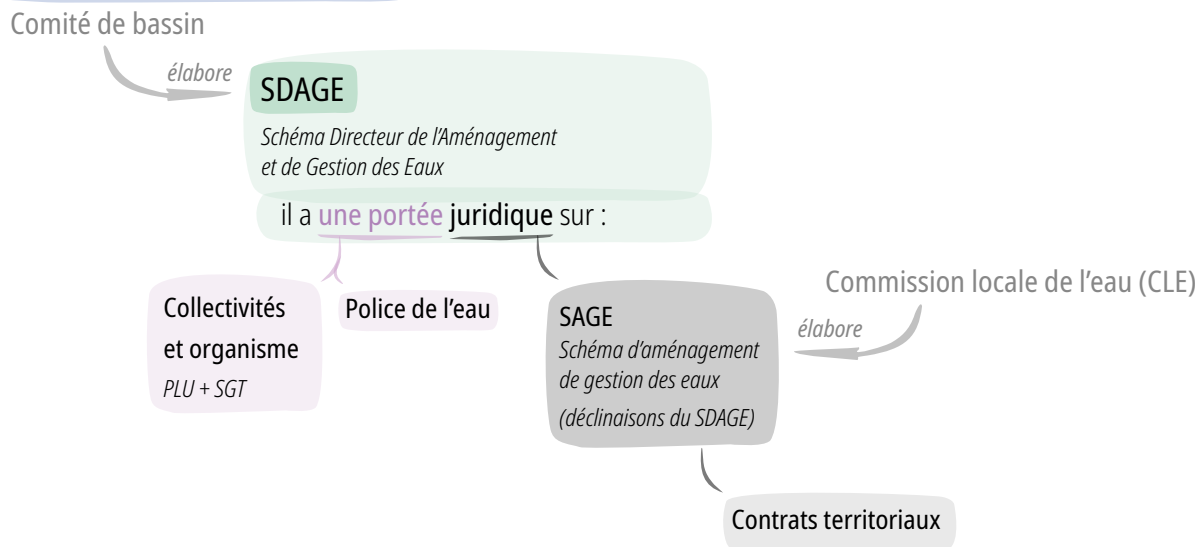
POUR ALLER PLUS LOIN : DESCRIPTION DES INVENTAIRES DISPONIBLES



SAGE	Territoire d'inventaire	Seuil en m ²	Année	Recherche de zones humides en forêt	Concertation	Maître d'ouvrage	Remarques
SAGE Alagnon	Sage Alagnon	1000	2007	non	CLE du Sage, comité de pilotage	SIGAL	Inventaires complémentaires en cours sur les zonages U et UA des PLUi
SAGE Loire Amont	Ance du Nord	10000	2015	non	Importante durant toute la phase d'inventaire	CC Ambert Livradois Forez	Pas d'inventaire sur les hautes chaumes du Forez
	Borne Aval	5000	2006	non	Avec collectivités locales	Conseil général de la Haute-Loire	Données partielles sur le plateau du Devès et bassin du Puy
	Borne Amont	5000	2017		Importante durant toute la phase d'inventaire	CEN Auvergne	Non exhaustif
	Haut Bassin de la Loire	5000	2019	non	Importante durant toute la phase d'inventaire	CEN Auvergne	Complément à venir sur les ENS Mezenc
	Loire Affluents Vellave	10000	2022	non	Importante durant toute la phase d'inventaire	SAGE Loire amont	Surface très faible, non représentative du territoire. Bords de cours d'eau non prospectés

TOUT COMPRENDRE SUR LES SAGE ET LES SDAGE

L'agence de l'eau Loire Bretagne

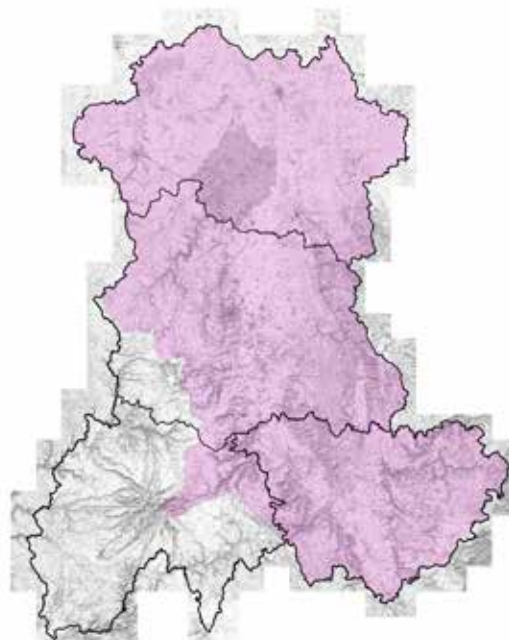


SAGE	Territoire d'inventaire	Seuil en m ²	Année	Recherche de zones humides en forêt	Concertation	Maître d'ouvrage	Remarques
SAGE du Haut-allier	Margeride et Livradois	5000	2019	oui	Phase amont Comité de suivi	CEN Auvergne	Non exhaustif, complément d'inventaire à venir
	SAGE Haut-allier	10000	2021	non	Importante durant toute la phase d'inventaire	SAGE Haut Allier	
SAGE Lignon du Velay	SAGE lignon du velay	5000	2008 et 2021	oui	Importante durant toute la phase d'inventaire	Epage Loire Lignon / Conseil général	Compilation des données réalisées
SAGE Dore	Inventaire 2022	5000	2022	non	Avec l'ensemble des acteurs	SAGE Dore	Données partielles, non exhaustif
	Inventaire 2018	1000	2018	non	Comité de pilotage	Com' com' Ambert Livradois Forez	Données partielles, non exhaustif
SAGE Allier Aval	Couzes	sans seuil	2022	non	Importante durant toute la phase d'inventaire	EP Loire	Données partielles, non exhaustif
SAGE Loire en Rhône-Alpes	SAGE Loire en Rhône-Alpes	10000	2014	non	Comité territoriaux	Département de la Loire	Compilation de données
Transversales	ONF 2022		2022	oui	Importante durant toute la phase d'inventaire	ONF	Concerne les zones humides plantées
	ONF 2009		2029	non	Comité de pilotage	ONF	Prospection des milieux ouverts en contexte forestier

Le rôle du CEN Auvergne dans la diffusion des données



Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne porte une cellule d'animation régionale sur les zones humides des territoires auvergnats du bassin Loire-Bretagne. Elle est encadrée par une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Cette action s'inscrit dans la stratégie de notre association, validée par son conseil d'administration, en cohérence avec le plan d'action quinquennal des CEN Auvergne-Rhône-Alpes.



■ Périmètre d'animation régionale du CEN Auvergne

La cellule d'assistance technique

✓ CE QUE LE CEN AUVERGNE FAIT :

- La transmission des données à une échelle :
 - locale à tout acteur en faisant la demande ;
 - régionale et supra-régionale via le « Forum des marais atlantiques ». Cette structure nationale ayant pour mission de mettre en forme les données, les compiler (logiciel Gwern), et les mettre en ligne sur la plateforme du Réseau partenarial des données sur les zones humides (RPDZH). <http://sig.reseau-zones-humides.org/>

✗ CE QUE LE CEN AUVERGNE NE FAIT PAS :

- Il n'a pas pour mission **d'agréger, compiler les données zones humides.**
- Il **n'est pas une autorité publique** pouvant juridiquement définir, valider le périmètre des zones humides. Cette compétence relève des services de l'état et de la police de l'eau.

UN TRAVAIL AUTOUR DE 4 THÉMATIQUES

La cellule d'animation régionale a un rôle de coordination régionale et d'accompagnement local.



Partage de connaissances des données

- Organisation annuelle d'un groupe de travail « milieux humides » à l'échelle régionale permettant les **échanges et la mutualisation des compétences** ;
- Veille et synthèse annuelle des expérimentations ;
- Valorisations et accompagnement scientifique et technique au **déploiement de la boîte à outils indicateurs zones humides**.



Animation d'un réseau départemental

- **Valorisation du panel de zones humides** « vitrines » appropriées par les collectivités bénéficiant d'actions volontaires de préservation et de restauration ;
- **Veille réglementaire** ;
- Participation à la **sensibilisation et aux commissions thématiques** (contrats territoriaux, contrats de rivière, SAGE).



Accompagnement des structures gestionnaires

- Participation à la **définition du programme opérationnel de préservation et de gestion des zones humides** dans le cadre de contrats territoriaux et autre procédures territoriales ;
- **Conseil et accompagnement technique** ;
- **Accompagnement à la mise en oeuvre** ;
- **Appui méthodologique aux structures et intercommunalités** pour prise en compte des zones humides et de la trame bleue dans les documents d'urbanisme ;
- **Bilan de fin de contrats**, implication dans les dynamiques locales.



Animation des outils liés à l'inventaire des zones humides

- **Promotion des données départementales** ;
- **Accompagnement des inventaires** zones humides ;
- **Relais dans le déploiement des indicateurs** zones humides (programme MHeo) et pour le porter à connaissance de l'État.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le CEN Auvergne réalise également des visites de terrains à la demande de propriétaires, collectivités qui souhaitent réfléchir à concilier la préservation de ces milieux et les activités humaines. Ces actions sont réalisées dans le cadre des Contrats Territoriaux.

De la documentation est également disponibles sur notre site internet (www.cen-auvergne.fr) :

- Guide des bonnes pratiques des zones humides
- Lettres d'informations du réseau sagne



SIÈGE

Maison de la nature et de l'environnement

17 avenue Jean Jaurès, 63200 Mozac

04 73 63 18 27

contact@cen-auvergne.fr

ANTENNE HAUTE-LOIRE

5 rue Roche Buffeyre

Zone De La Bourzède, 43300 Langeac

SALARIÉE À CONTACTER :

Marion Parrot-Gibert
(chargée de projets)

marion.parrot-gibert@cen-auvergne.fr

09 70 75 04 99

06 52 13 87 67

Conception, réalisation et crédit photo : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, 2024

www.cen-auvergne.fr



@CENAuvergne